



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Avenir de l'industrie en Alsace

Question orale n° 1675

### Texte de la question

Mme Martine Wonner interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur l'avenir de plusieurs sites industriels en Alsace, particulièrement celui de l'usine Knorr de Duppigheim et du groupe Lohr implanté à Hangenbieten, tous deux sis dans sa circonscription. Les soupes Knorr, connues de tous, étaient fabriquées en Alsace depuis 1952, sur un site à Illkirch-Graffenstaden puis sur le site de Duppigheim. Devant une baisse de la consommation de ces soupes en France, le groupe Unilever, a décidé fin mars 2021 la cessation totale des activités du site. Cette usine, dont 50 % de la production était à destination des foyers français, avait 261 employés. Cette décision abrupte de la maison mère, dont le chiffre d'affaires est pourtant estimé à 50 milliards d'euros, fera suite à un renforcement de ses autres sites de production en Europe. La situation de Knorr en Alsace n'est malheureusement pas isolée; elle fait écho à celle de l'usine Sodicru à Breuschwickersheim, dont le patrimoine familial alsacien, faute d'aide, a dû être cédé à un grand groupe. Ainsi, face à une concurrence européenne et internationale grandissante et d'une recherche de marge optimisée, le site de Knorr a dû fermer définitivement. Toutes ces cessations d'activité posent le problème de la désindustrialisation progressive du pays, mise en évidence par la crise sanitaire actuelle : à savoir, une perte de souveraineté et de savoir-faire. Elle pose également un grave problème humain ; les employés y ayant consacré toute leur vie professionnelle et ayant une forte attache locale, se retrouvent brutalement licenciés. Troisième exemple, le cas du groupe Lohr, fleuron industriel français de sa circonscription, fait face actuellement à des difficultés pour plusieurs de ses filières. Ainsi, elle l'interroge sur l'avenir de l'industrie française en Alsace et lui demande quel est l'engagement de l'État pour la pérennité de tous ces emplois.

### Texte de la réponse

#### AVENIR DE L'INDUSTRIE EN ALSACE

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Wonner, pour exposer sa question, n° 1675, relative à l'avenir de l'industrie en Alsace.

**Mme Martine Wonner.** Je souhaite vous interroger sur l'avenir de plusieurs sites industriels en Alsace, en particulier sur celui de l'usine Knorr de Duppigheim et celui du groupe Lohr implanté à Hangenbieten, tous deux sis dans ma circonscription.

Les soupes Knorr, connues de tous, étaient fabriquées en Alsace depuis 1952, d'abord sur le site d'Illkirch-Graffenstaden puis sur le site de Duppigheim. Face à une baisse de la consommation de ces soupes en France, le groupe Unilever a décidé, fin mars 2021, la cessation totale des activités du site. Cette usine, dont 50 % de la production était à destination des foyers français, comptait 261 salariés. Cette décision très abrupte de la maison mère, dont le chiffre d'affaires est pourtant estimé à 50 milliards d'euros, fera suite à un renforcement de ses autres sites de production en Europe.

La situation de Knorr en Alsace n'est malheureusement pas isolée ; elle fait écho à celle de l'usine Sodicro à Breuschwickersheim, dont le patrimoine familial alsacien, faute d'aide, a dû être cédé à un grand groupe. Ainsi, face à une concurrence européenne et internationale grandissante et dans le contexte d'une recherche de marge optimisée, le site de Knorr a dû malheureusement fermer définitivement.

Toutes ces cessations d'activité posent le problème de la désindustrialisation progressive du pays, mise en évidence par la crise sanitaire actuelle, à savoir une perte de souveraineté et de savoir-faire. Elle pose également un grave problème humain puisque les employés qui y ont consacré toute leur vie professionnelle et ont une forte attache locale se retrouvent brutalement licenciés.

Troisième exemple, le cas du groupe Lohr, fleuron industriel français de ma circonscription, dont plusieurs filières sont en difficulté. Aussi, je souhaite vous interroger sur l'avenir de l'industrie française en Alsace. Quel est l'engagement de l'État pour la pérennité de tous ces emplois ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne**, *ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises.* Je vous répondrai d'abord sur l'industrie en Alsace en général puis sur les deux cas particuliers que vous évoquez.

Depuis 2017, la France s'est attelée à une véritable politique d'attractivité, de compétitivité qui s'est traduite par des résultats en matière de création d'emplois industriels chaque année. Désormais, il y a davantage de créations que de fermetures d'usines. C'est une bonne nouvelle, la France étant devenue le pays le plus attractif en matière d'investissements directs étrangers depuis 2018. Cela se vérifie en particulier en Alsace, territoire dynamique sur les plans économique et industriel, plusieurs dizaines de projets industriels ayant été implantés dans le département du Bas-Rhin. D'ailleurs, au sein de la région Grand Est, c'est ce département qui a enregistré la plus forte augmentation de l'emploi salarié, avec une hausse de 2,7 % à la fin de l'année 2021, la moyenne régionale étant de 1,6 %, dont 1,9 % au titre du secteur industriel. C'est un résultat intéressant. Toujours en Alsace, près de 500 dossiers de développement industriel ont bénéficié d'un accompagnement de 1,4 milliard d'euros d'investissements.

Vous avez évoqué la situation de Knorr. Il est vrai que l'évolution de la consommation fait que le marché de la soupe est, hélas, moins dynamique qu'auparavant. C'est pourquoi la stratégie du groupe qui détient Knorr a évolué. Pour Knorr, comme pour tous les dossiers, nous restons très mobilisés sur les volets sociaux et économiques lorsque des difficultés apparaissent. Les organisations syndicales ont ainsi signé, au mois de septembre dernier, un accord majoritaire avec la direction de Knorr, et les services de L'État s'assurent du reclassement rapide des salariés dans un bassin très dynamique. La reprise du site a fait l'objet de marques d'intérêt pour implanter des activités et nous demeurons particulièrement attentifs à la situation.

Enfin, nous avons accompagné la société Lohr industries dans la résolution de ses difficultés. Le soutien indéfectible de l'État a jusqu'à présent permis au groupe de poursuivre son exploitation sans dommages industriels ni sociaux à ce jour. Là aussi, nous continuerons à être très vigilants.

Tels sont les éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Wonner.

**Mme Martine Wonner.** Je vous remercie pour votre réponse. Malheureusement, elle ne me satisfait pas complètement. La réalité que l'on constate dans les différents territoires n'est pas tout à fait celle que vous décrivez. On entend souvent dans la bouche de votre gouvernement que ce sont les bénéficiaires des grandes

entreprises qui, je le rappelle, s'élèvent à 50 milliards pour Unilever, permettent de créer des emplois dans les territoires, alors que ce sont les suppressions d'emplois qui leur permettent d'augmenter ces bénéfices.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Wonner](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1675

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 janvier 2022](#)

**Réponse publiée le :** 2 février 2022, page 1306

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 janvier 2022](#)